



Adoption simple et succession

Par **LUNE5862**, le **10/08/2013** à **04:24**

mon père est propriétaire de deux maisons dont il a hérité (une entièrement et l'autre pour moitié avec son frère)il va bientôt épouser une femme qui a trois enfants majeurs avec qui il vient d'acheter une autre maison.Par équité soi-disant ils viennent de nous proposer tous les deux que mon père adopte les trois enfants de cette femme et que cette femme nous adopte ma soeur et moi qui sommes majeurs aussi! est-ce favorable pour nous???

Par **Jibi7**, le **10/08/2013** à **10:05**

L'adoption simple permet d'éviter de payer 60% d'impôts sur les biens dont vous héritez d'une personne avec qui vous n'avez pas de lien direct.Donc a priori pourquoi pas?

Mais si vous êtes nombreux et majeurs et qu'en plus vous avez des cousins, que les 3 enfants de cette femme ont d'autres parents etc ..qui vont entrer en concurrence, que certains d'entre vous ont ou vont avoir des conjointspeut être serait il plus simple qu'une partie du patrimoine familial non acquis par le nouveau couple soit donné même avant le mariage pour éviter les complications qui surviendront fatalement si les choses se gâtent ou si simplement l'un d'entre vous avait besoin d'aide etc..Si vous avez un notaire de famille allez lui demander conseil.